


**SELARL  
GOBERT PLASSY-SZYPULA  
ET ASSOCIES**

Sébastien GOBERT  
Nicolas Emmanuel SZYPULA  
Pierre BENARD  
Commissaires de Justice  
26 Avenue Gustave Delory  
Entrée B - Résidence Rambouillet  
59100 ROUBAIX  
☎ : 03.20.89.40.00  
☎ : 03.69.20.14.73  
✉ : huissiers@gs-huissiers59.fr  
Site web : <http://www.gs-huissiers59.fr>  
 Paiement par carte bancaire  
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS  
IBAN N° FR 63 40031 00001 0000333918D 62 BIC  
N° CDCG FR PP



**ACTE  
DE COMMISSAIRE  
DE  
JUSTICE**

COPIE CONFORME A

**COMPLEMENT DE PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION**

LE : JEUDI DIX SEPT AOUT DEUX MILLE VINGT TROIS

**A LA DEMANDE DE :**

SA CREDIT FONCIER DE FRANCE, au capital de 1 331 400 718,80 €, inscrite sous le N° 542029848 au registre du commerce et des sociétés de PARIS, dont le siège social est à (75013) PARIS 13ÈME, 182 Avenue de France, représentée par son président directeur général en exercice

**EN VERTU :**

D'un acte notarié en forme exécutoire reçu le 27 septembre 2018 et 04 octobre 2018 par Maître Héloïse BRAJOU, notaire à Neufchâtel-Hardelot, contenant un prêt PAS LIBERTE n° 712129A de 103.557,00 € consentis à Monsieur [REDACTED].

**Nous, société d'exercice libéral à responsabilité limitée GOBERT PLASSY-SZYPULA ET ASSOCIES, titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de (59100) ROUBAIX, 26 Avenue Gustave Delory, Résidence Rambouillet, l'un des commissaires de justice ou huissiers de justice soussigné**

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, complète le procès-verbal de description établi le 19/06/2023, mais uniquement en ce qu'il n'avait pas pu être identifié le syndic de copropriété sur place lors des opérations matérielles.

**III - NOM ET ADRESSE DU SYNDIC DE COPROPRIETE :**

Joint par téléphone, Monsieur [REDACTED], débiteur poursuivi, me déclare s'être constitué syndic lors de l'acquisition du lot. Il me confirme être toujours syndic de la copropriété, à titre bénévole.

Le reste demeurant inchangé.

**Pierre BENARD**  
Commissaire de justice



COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	0,00
Acte dispensé de la taxe	

Références : 74862  
18/08/2023 -PBE - PVSIMDESC